



### Edito

Initiés par les élus des communes d'Aisy, Cry et Nuit, wpd travaille depuis plus de 5 ans sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon. Depuis sa genèse, nous avons à cœur d'informer pas-à-pas sur l'avancement du projet, de cultiver la proximité avec votre territoire autour d'événements pour échanger et créer des synergies.

Le projet poursuit ses pas sur le chemin de l'instruction avec comme prochaine étape l'enquête publique avant une décision préfectorale.

Nous tenions par ce bulletin à retracer tous les événements forts qui ont eu lieu autour du projet et qui favorisent son ancrage et génèrent une attente territoriale forte. En effet, le parc éolien des Hauts de l'Armançon renforcera le développement économique du territoire avec ses retombées, tout en le positionnant en tant qu'acteur de la transition climatique et énergétique. Il contribuera également à valoriser et préserver la biodiversité locale grâce à son programme environnemental qui s'inscrira au-delà de la durée d'exploitation du parc.

La situation climatique de cet été, combinée avec le contexte énergétique que nous connaissons, illustrent bien la nécessité d'agir collectivement. Ce parc éolien permettra de produire une électricité sans émission de gaz à effet de serre, pendant toute sa durée de production et aura l'avantage d'être consommée par votre territoire en premier lieu. Il contribuera au développement économique du territoire avec notre engagement de favoriser les entreprises locales dans les appels d'offres pour la construction du projet et des mesures, et permettra aux collectivités locales de financer de nouveaux services et infrastructures, avec un apport de plus d'1 million d'euros par an en retombées fiscales et économiques.

Accompagnés par les élus, nous restons à votre écoute et n'hésitez pas à participer à nos prochains événements à l'automne pour suivre le projet.

Bonne lecture,

**Delphine Poirson,**  
directrice management

**Anne Jaulain,**  
chef de projet



### Les chiffres clés du projet



**18**  
éoliennes



**97 000**  
foyers alimentés  
en énergie verte



**1,5 et 3 km**  
des centres  
des villages



**20 200 tonnes**  
de rejet de  
CO<sub>2</sub> évités

## OÙ EN EST LE PROJET ?

Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est en instruction depuis 3 ans. La prochaine étape administrative attendue est la phase d'enquête publique. Celle-ci a pour objectif de recueillir votre avis, vos observations et vos questions sur le projet dans un cadre réglementaire.

Depuis 2017, nous échangeons sur le projet tout au long du développement de celui-ci avec près de 500 personnes ayant témoigné de leur intérêt pour le projet.

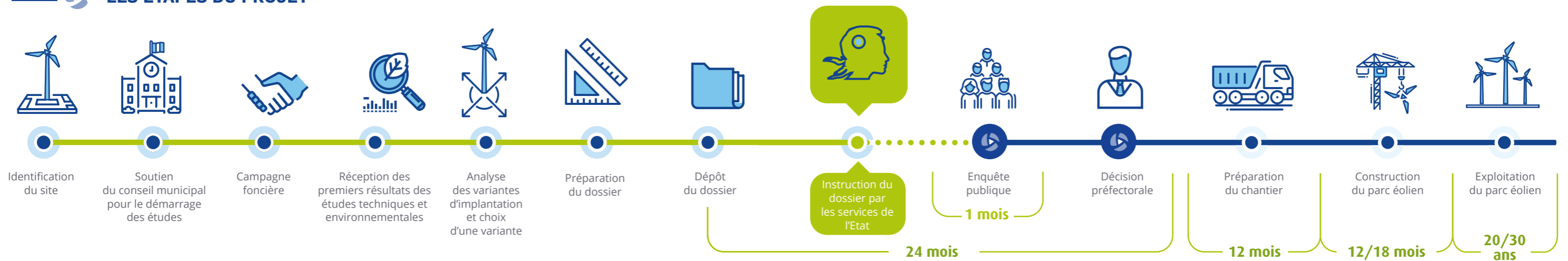
### Implantation du projet éolien des Hauts de l'Armançon



Rivière Armançon  
RD 905



## LES ÉTAPES DU PROJET



## PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

### Focus sur une étude spécifique : l'étude hydrogéologique

Les compléments demandés par les services de l'Etat ont été déposés en août 2021. À cet effet, des études complémentaires sur la Cigogne Noire ainsi que sur la relation entre le projet éolien et le captage d'eau potable d'Aisy sur Armançon ont été réalisées.

Cette étude hydrogéologique a été menée par un bureau d'étude tiers, Sciences Environnement, et a bénéficié d'un avis positif de l'hydrogéologue agréé de l'ARS nommé par l'Etat. Ces compléments ont renforcé les conclusions des expertises initiales sur la compatibilité du projet avec le terroir local.

### Des tests d'infiltration probants pour le futur chantier

Cette étude a pour but de s'assurer de la faisabilité technique de l'implantation des éoliennes dans le périmètre éloigné du captage d'eau d'Aisy sur Armançon.

L'hydrogéologue agréé a validé la construction du parc éolien au regard de la sensibilité de la ressource en eau.

#### Comment l'étude a-t-elle été menée ?

Des tests d'infiltration avec des colorants naturels permettent de suivre le cheminement de l'eau depuis la zone du futur parc.

wpd va plus loin et s'engage sur des mesures renforcées en phase chantier : une caméra sera utilisée pour des sondages géotechniques et un nouveau protocole de découverte de cavité est prévu.

### LES OUTILS POUR RÉALISER L'ÉTUDE

**2021**  
Etude hydrogéologique validée par l'ARS  
(Agence Régionale de Santé)



Tests d'infiltration



Sondage géotechnique



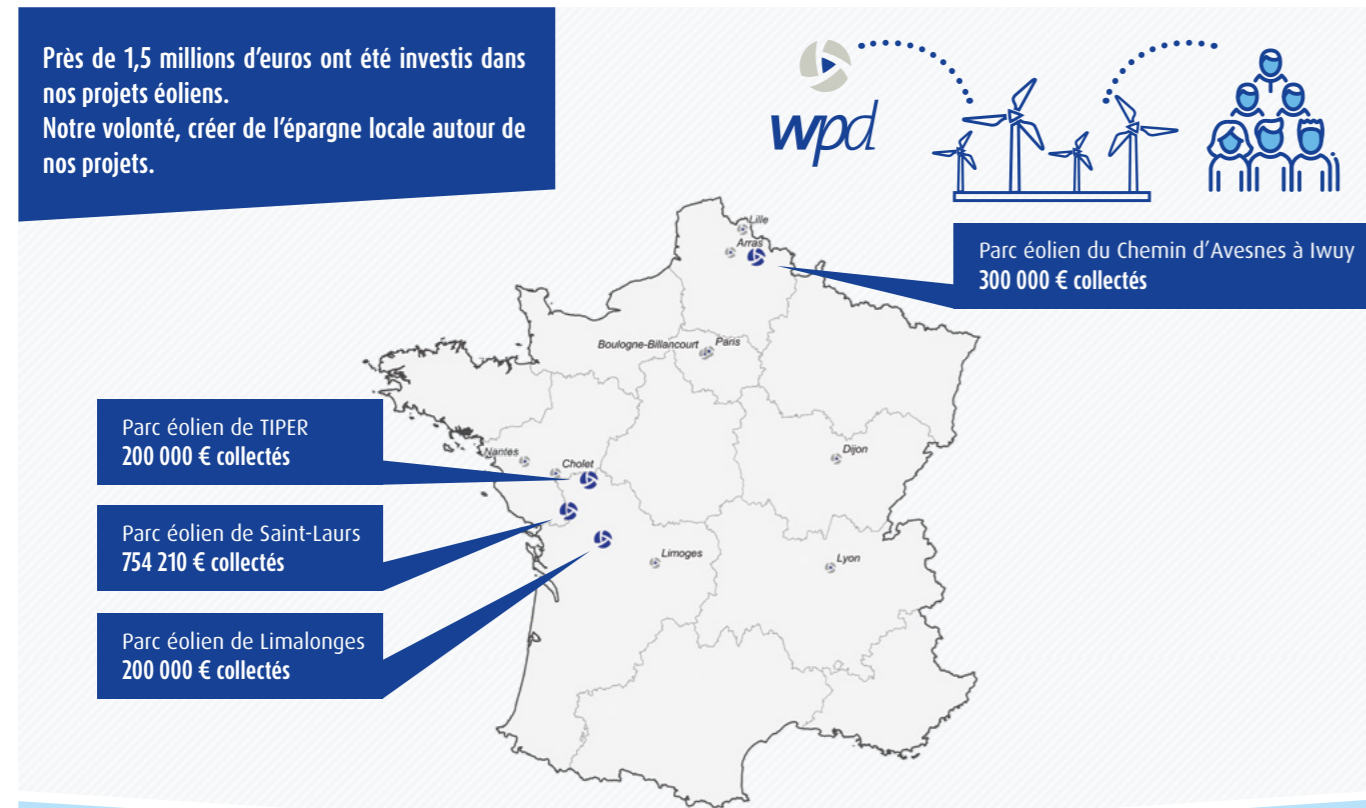
Sondage tomographique

## Le projet s'ouvre au financement citoyen

À la veille de la construction du parc éolien, wpd proposera à tous les riverains de devenir contributeurs du projet éolien des Hauts de l'Armançon en mettant en place un financement participatif. Ainsi les citoyens concernés peuvent bénéficier des retombées directes du parc éolien de leur territoire.

### Qu'est-ce que le financement participatif ?

Le financement participatif permet aux particuliers de participer aux projets d'énergies renouvelables en y plaçant leur épargne. Il prend la forme d'obligations. Les taux sont souvent très avantageux en comparaison des solutions d'épargne "classiques". Ce type de placement financier se fait par l'intermédiaire de plateformes dûment accréditées pour procéder à ce type de transactions.



#### Qui peut en bénéficier ?

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'habitants des communes d'implantation mais aussi riverains du parc de pouvoir investir dans un projet renouvelable, local et écologique.

#### Quand le mettre en place ?

Les campagnes de financement participatif que wpd met en œuvre le sont sur des projets avancés, qui ont leurs autorisations et dont le financement pour la construction est déjà garanti afin de limiter le risque de placement.



## Un projet local pour de l'emploi local

wpd souhaite donner la priorité aux entreprises locales pour participer au développement de ses parcs éoliens. Le projet des Hauts de l'Armançon sera l'opportunité de créer une dynamique économique locale autour des énergies renouvelables. Rien que pour la phase chantier, près de 15 millions d'euros pourraient revenir aux entreprises locales.

**NOVEMBRE 2021**  
Rencontres industrielles (le RIDY)

En novembre 2021 wpd participait aux rencontres industrielles de Bourgogne Franche Comté, le RIDY.

À cette occasion, le projet éolien des Hauts de l'Armançon a été présenté aux acteurs économiques locaux, partenaires indispensables pour que la construction du parc éolien puisse bénéficier des compétences et savoir-faire régionaux.



**FÉVRIER 2022**  
Signature de la "Charte d'engagement en faveur de l'attractivité économique, environnementale et sociale des territoires"

Le 23 février 2022, wpd et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRT) de Bourgogne Franche Comté, ont signé une « Charte d'engagement en faveur de l'attractivité économique, environnementale et sociale des territoires » afin de valoriser les entreprises régionales dans la concrétisation des projets éoliens et de promouvoir l'emploi local et la formation associée.



L'enjeu est d'informer au plus tôt ces entreprises locales pour qu'elles puissent se préparer à ces constructions, tant en moyens humains que matériels.

Les projets éoliens représentent une vraie opportunité d'emploi pour les entreprises représentées par la FRT. wpd s'engage donc à solliciter les entreprises locales grâce au soutien de la FRT.

**1<sup>ER</sup> JUIN 2022**  
Les élus visitent le site du futur projet éolien des Hauts de l'Armançon

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, Stéphanie Modde, Vice-Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, a visité le site du futur projet éolien des Hauts de l'Armançon, sur invitation des élus des communes d'implantation.

Ce fut l'occasion de constater l'état du boisement, aujourd'hui en sursis du fait des effets du réchauffement climatique. Celui-ci accueille aujourd'hui des carrières, une voie TGV, un parc à sanglier et a pour vocation la production de petit bois de chauffage. Le programme environnemental créé autour du projet éolien contient de nombreuses mesures pour préserver les boisements. Enfin, cette visite a permis d'apporter des précisions sur la localisation et le bénéfice des mesures écologiques qui seront prises pour préserver la biodiversité : protection de plus de 2000 d'arbres ; mise en place de 56 hectares d'îlots de sénescence ; restauration de clairières riches en biodiversité pour faire renaître un boisement qui aujourd'hui se referme sur lui-même et s'appauvrit.

*Pour Stéphanie Modde, « Le projet des Hauts de l'Armançon est fortement porté par ses élus locaux. Il a eu le mérite d'être travaillé en amont avec la population et les acteurs locaux notamment associatifs. Il est souhaitable que le tissu économique local soit le plus partie prenante du projet et que les futures retombées financières soient réinvesties dans la transition écologique et les équipements de proximité. »*



## Un partenariat qui continue son cheminement au gré de la vie locale

Depuis le début du projet une attention particulière a été portée aux temps d'échanges avec les acteurs du territoire. Vous informer de l'évolution du projet éolien et être toujours présent sur le territoire afin de répondre à vos questions est très important pour nous !

### Informez le plus grand nombre autour d'évènements festifs

**NOVEMBRE 2021**

Animations festives autour du thème d'Halloween

A l'occasion d'Halloween, une animation nature sur la thématique des chauves-souris a été proposée au Château de Rochefort avec l'association "Les clefs de Rochefort". En effet, ces petits mammifères sont hôtes de ces lieux.

Le projet éolien prévoit des mesures fortes de protection des habitats des chauves-souris. Une étude dédiée a été menée. Pour sensibiliser les habitants à ces petits mammifères, des animations ont été organisées. Ainsi, plus de 130 personnes ont suivi Riri la chauve-souris à travers :

- la fabrication de gîtes à chauves-souris encadré par un écologue spécialisé
- des visites du château par l'association
- des contes offerts par l'association ARCE
- des maquillages pour les plus jeunes



↑ Visite de château de Rochefort



↑ Atelier maquillage

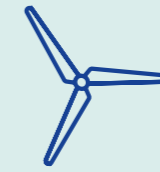


↑ Contes Association ARCE



## L'éolien : réponses à vos questions

### Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



À la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site. Ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 sollicite un démantèlement de l'intégralité des fondations en béton. C'est bien normal quand on produit de l'énergie renouvelable !

Source : Arrêté du 22 juin 2020

### Paysage : Comment s'intègre un projet éolien dans le paysage ?



Des études paysagères sont réalisées au début du projet par un bureau d'étude indépendant pour guider le choix de la localisation. Ces études sont obligatoires.

Elles identifient les lieux remarquables et émettent des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

### Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?



Selon une récente étude de l'Ademe (juin 2022), l'incidence d'un parc éolien sur les prix de l'immobilier est de l'ordre de -1,5% dans une rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà.

Cette incidence mesurée est comparable à celle d'autres infrastructures industrielles essentielles (antennes téléphoniques, lignes à haute tension...).

Comment l'expliquer ?

La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, ...) et subjectifs (beauté), qui varient d'une personne à l'autre.

Si les riverains peuvent avoir des craintes au départ, elles s'effacent généralement une fois le parc construit. Au final, 76 % des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020)

Source : Eoliennes et immobilier, ADEME, mai 2022

### Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte. À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 35 décibels, ce qui est similaire au niveau sonore dans un chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

### Recyclage : Les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets.

Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables.

Source : Arrêté du 22 juin 2020

### Production : Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



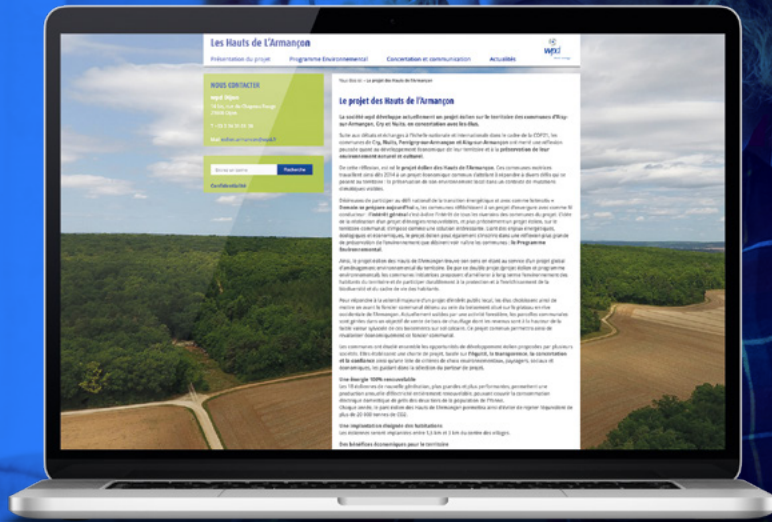
Les éoliennes tournent entre 75 et 95% du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent.

Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an.

Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Source : Le défi éolien en 10 questions, Ademe, octobre 2021



## Un site internet est à votre disposition

### Vous souhaitez



CONNAÎTRE  
L'HISTORIQUE  
DU PROJET



COMPRENDRE  
LA LOGIQUE  
D'IMPLANTATION



EN SAVOIR PLUS SUR  
LE PROGRAMME  
ENVIRONNEMENTAL



RETROUVEZ LES  
OUTILS DE LA  
CONCERTATION



CONNAÎTRE  
LES ACTUALITÉS  
DU PROJET



PRENDRE  
CONTACT AVEC  
NOS ÉQUIPES

Le site du projet est là pour ça !



[www.hautsdelarmancon.fr](http://www.hautsdelarmancon.fr)

Venez le consulter



**wpd**

### Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

### Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

### Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

### À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

14 B Rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon



03 74 31 01 30



eolien.armancon@wpd.fr

[www.wpd.fr](http://www.wpd.fr)



SEPTEMBRE 2022

# Bulletin d'information

## Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Communes de Cry, Nuits et Aisy-sur-Armançon



Un site internet est à votre disposition

Vous souhaitez



CONNAÎTRE L'HISTORIQUE DU PROJET



COMPRENDRE LA LOGIQUE D'IMPLANTATION



EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL



RETROUVEZ LES OUTILS DE LA CONCERTATION



CONNAÎTRE LES ACTUALITÉS DU PROJET



PRENDRE CONTACT AVEC NOS ÉQUIPES

Le site du projet est là pour ça !

[www.hautsdelarmancon.fr](http://www.hautsdelarmancon.fr)

Venez le consulter



# wpd

### Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

### Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

### Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

### À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

14 B Rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon

03 74 31 01 30 eolien.armancon@wpd.fr

[www.wpd.fr](http://www.wpd.fr)

Le présent document ne constitue pas un document officiel. Il est effectué dans un but informatif et ne constitue en aucun cas une étape de l'enquête publique qui sera organisée par le Préfet du département dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale. Ne pas jeter sur la voie publique.



## Edito

Initiés par les élus des communes d'Aisy, Cry et Nuit, wpd travaille depuis plus de 5 ans sur le projet éolien des Hauts de l'Armançon. Depuis sa genèse, nous avons à cœur d'informer pas-à-pas sur l'avancement du projet, de cultiver la proximité avec votre territoire autour d'événements pour échanger et créer des synergies.

Le projet poursuit ses pas sur le chemin de l'instruction avec comme prochaine étape l'enquête publique avant une décision préfectorale.

Nous tenions par ce bulletin à retracer tous les événements forts qui ont eu lieu autour du projet et qui favorisent son ancrage et génèrent une attente territoriale forte. En effet, le parc éolien des Hauts de l'Armançon renforcera le développement économique du territoire avec ses retombées, tout en le positionnant en tant qu'acteur de la transition climatique et énergétique. Il contribuera également à valoriser et préserver la biodiversité locale grâce à son programme environnemental qui s'inscrira au-delà de la durée d'exploitation du parc.

La situation climatique de cet été, combinée avec le contexte énergétique que nous connaissons, illustrent bien la nécessité d'agir collectivement. Ce parc éolien permettra de produire une électricité sans émission de gaz à effet de serre, pendant toute sa durée de production et aura l'avantage d'être consommée par votre territoire en premier lieu. Il contribuera au développement économique du territoire avec notre engagement de favoriser les entreprises locales dans les appels d'offres pour la construction du projet et des mesures, et permettra aux collectivités locales de financer de nouveaux services et infrastructures, avec un apport de plus d'1 million d'euros par an en retombées fiscales et économiques.

Accompagnés par les élus, nous restons à votre écoute et n'hésitez pas à participer à nos prochains événements à l'automne pour suivre le projet.

Bonne lecture,

Delphine Poirson,  
directrice management

Anne Jaulain,  
chef de projet



### Les chiffres clés du projet



18 éoliennes



97 000 foyers alimentés en énergie verte



1,5 et 3 km des centres des villages



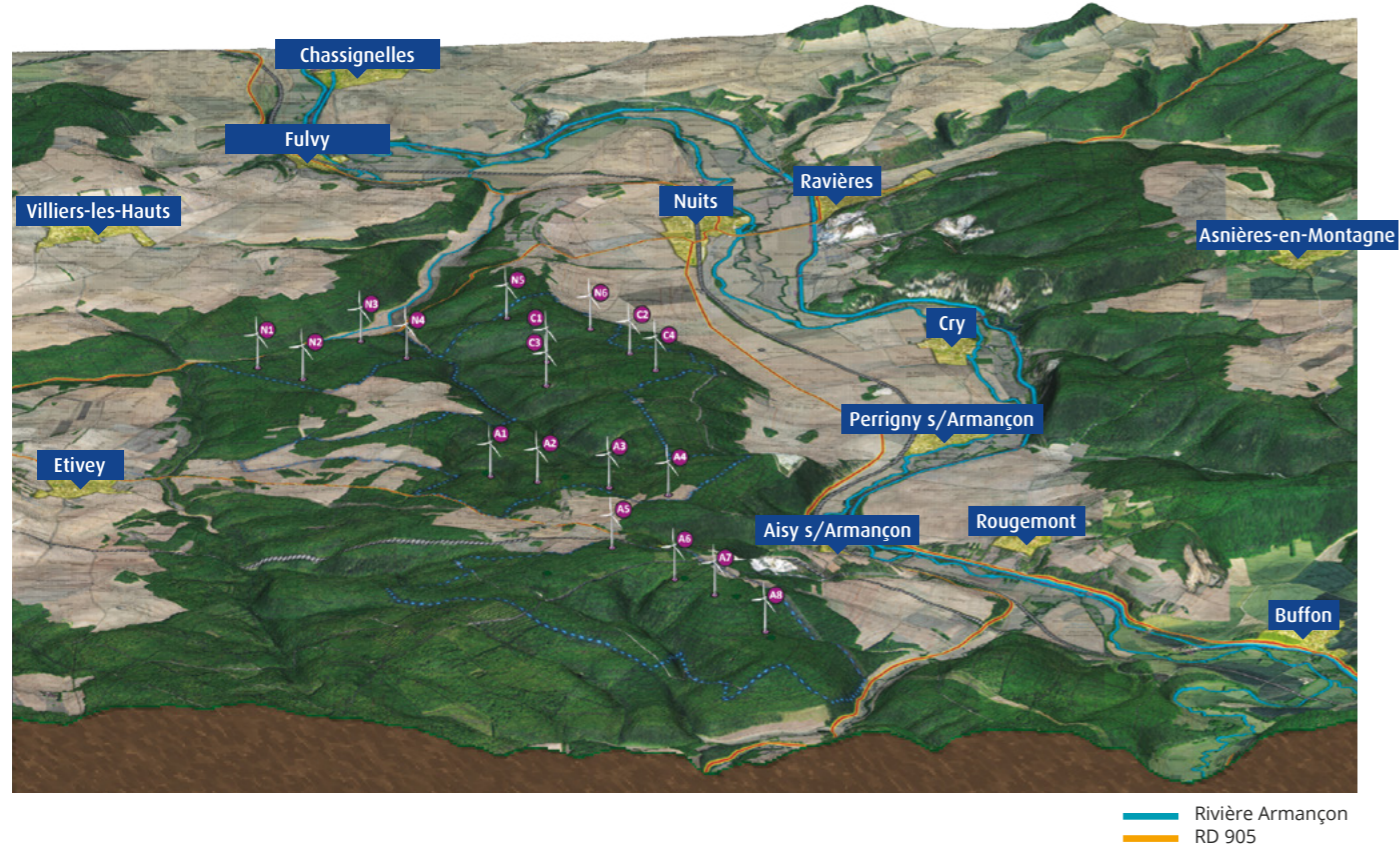
20 200 tonnes de rejet de CO2 évités

## OÙ EN EST LE PROJET ?

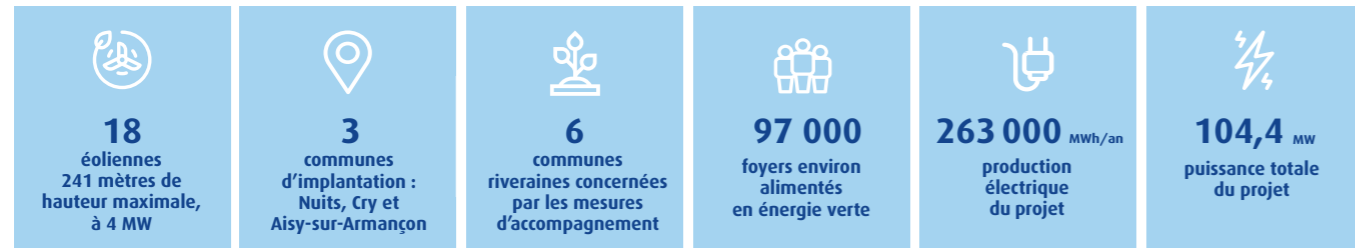
Le projet éolien des Hauts de l'Armançon est en instruction depuis 3 ans. La prochaine étape administrative attendue est la phase d'enquête publique. Celle-ci a pour objectif de recueillir votre avis, vos observations et vos questions sur le projet dans un cadre réglementaire.

Depuis 2017, nous échangeons sur le projet tout au long du développement de celui-ci avec près de 500 personnes ayant témoigné de leur intérêt pour le projet.

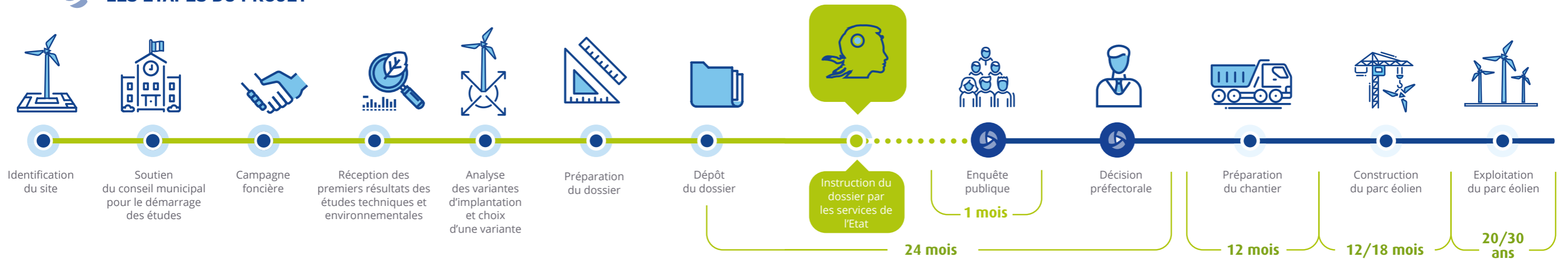
### Implantation du projet éolien des Hauts de l'Armançon



Rivière Armançon  
RD 905



## LES ÉTAPES DU PROJET



## PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

### Focus sur une étude spécifique : l'étude hydrogéologique

Les compléments demandés par les services de l'Etat ont été déposés en août 2021. À cet effet, des études complémentaires sur la Cigogne Noire ainsi que sur la relation entre le projet éolien et le captage d'eau potable d'Aisy sur Armançon ont été réalisées.

Cette étude hydrogéologique a été menée par un bureau d'étude tiers, Sciences Environnement, et a bénéficié d'un avis positif de l'hydrogéologue agréé de l'ARS nommé par l'Etat. Ces compléments ont renforcé les conclusions des expertises initiales sur la compatibilité du projet avec le terroir local.

### Des tests d'infiltration probants pour le futur chantier

Cette étude a pour but de s'assurer de la faisabilité technique de l'implantation des éoliennes dans le périmètre éloigné du captage d'eau d'Aisy sur Armançon.

L'hydrogéologue agréé a validé la construction du parc éolien au regard de la sensibilité de la ressource en eau.

#### Comment l'étude a-t-elle été menée ?

Des tests d'infiltration avec des colorants naturels permettent de suivre le cheminement de l'eau depuis la zone du futur parc.

wpd va plus loin et s'engage sur des mesures renforcées en phase chantier : une caméra sera utilisée pour des sondages géotechniques et un nouveau protocole de découverte de cavité est prévu.

### LES OUTILS POUR RÉALISER L'ÉTUDE

**2021**  
Etude hydrogéologique validée par l'ARS  
(Agence Régionale de Santé)



Tests d'infiltration



Sondage géotechnique



Sondage tomographique

## Le projet s'ouvre au financement citoyen

À la veille de la construction du parc éolien, wpd proposera à tous les riverains de devenir contributeurs du projet éolien des Hauts de l'Armançon en mettant en place un financement participatif. Ainsi les citoyens concernés peuvent bénéficier des retombées directes du parc éolien de leur territoire.

### Qu'est-ce que le financement participatif ?

Le financement participatif permet aux particuliers de participer aux projets d'énergies renouvelables en y plaçant leur épargne. Il prend la forme d'obligations. Les taux sont souvent très avantageux en comparaison des solutions d'épargne "classiques". Ce type de placement financier se fait par l'intermédiaire de plateformes dûment accréditées pour procéder à ce type de transactions.

Près de 1,5 millions d'euros ont été investis dans nos projets éoliens. Notre volonté, créer de l'épargne locale autour de nos projets.

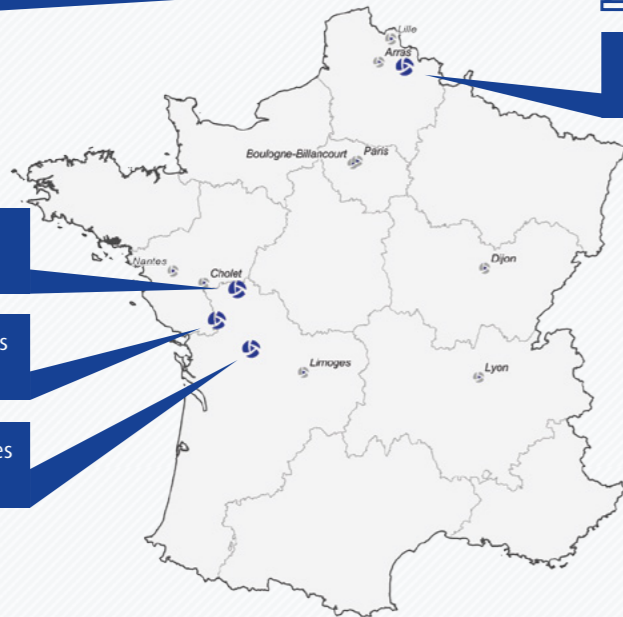


Parc éolien du Chemin d'Avesnes à Iwuy  
300 000 € collectés

Parc éolien de TIPER  
200 000 € collectés

Parc éolien de Saint-Laurs  
754 210 € collectés

Parc éolien de Limalonges  
200 000 € collectés



### Qui peut en bénéficier ?

L'objectif est de permettre au plus grand nombre d'habitants des communes d'implantation mais aussi riverains du parc de pouvoir investir dans un projet renouvelable, local et écologique.

### Quand le mettre en place ?

Les campagnes de financement participatif que wpd met en œuvre le sont sur des projets avancés, qui ont leurs autorisations et dont le financement pour la construction est déjà garanti afin de limiter le risque de placement.



## Un projet local pour de l'emploi local

wpd souhaite donner la priorité aux entreprises locales pour participer au développement de ses parcs éoliens. Le projet des Hauts de l'Armançon sera l'opportunité de créer une dynamique économique locale autour des énergies renouvelables. Rien que pour la phase chantier, près de 15 millions d'euros pourraient revenir aux entreprises locales.

**NOVEMBRE 2021**  
Rencontres industrielles (le RIDY)

En novembre 2021 wpd participait aux rencontres industrielles de Bourgogne Franche Comté, le RIDY.

À cette occasion, le projet éolien des Hauts de l'Armançon a été présenté aux acteurs économiques locaux, partenaires indispensables pour que la construction du parc éolien puisse bénéficier des compétences et savoir-faire régionaux.



**FÉVRIER 2022**  
Signature de la "Charte d'engagement en faveur de l'attractivité économique, environnementale et sociale des territoires"

Le 23 février 2022, wpd et la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP) de Bourgogne Franche Comté, ont signé une « Charte d'engagement en faveur de l'attractivité économique, environnementale et sociale des territoires » afin de valoriser les entreprises régionales dans la concrétisation des projets éoliens et de promouvoir l'emploi local et la formation associée.



L'enjeu est d'informer au plus tôt ces entreprises locales pour qu'elles puissent se préparer à ces constructions, tant en moyens humains que matériels.

Les projets éoliens représentent une vraie opportunité d'emploi pour les entreprises représentées par la FRTP. wpd s'engage donc à solliciter les entreprises locales grâce au soutien de la FRTP.

**1<sup>ER</sup> JUIN 2022**

Les élus visitent le site du futur projet éolien des Hauts de l'Armançon

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, Stéphanie Modde, Vice-Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté, a visité le site du futur projet éolien des Hauts de l'Armançon, sur invitation des élus des communes d'implantation.

Ce fut l'occasion de constater l'état du boisement, aujourd'hui en sursis du fait des effets du réchauffement

climatique. Celui-ci accueille aujourd'hui des carrières, une voie TGV, un parc à sanglier et a pour vocation la production de petit bois de chauffage. Le programme environnemental créé autour du projet éolien contient de nombreuses mesures pour préserver les boisements. Enfin, cette visite a permis d'apporter des précisions sur la localisation et le bénéfice des mesures écologiques qui seront prises pour préserver la biodiversité : protection de plus de 2000 d'arbres ; mise en place de 56 hectares d'îlots de sénescence ; restauration de clairières riches en biodiversité pour faire renaître un boisement qui aujourd'hui se referme sur lui-même et s'appauvrit.

*Pour Stéphanie Modde, « Le projet des Hauts de l'Armançon est fortement porté par ses élus locaux. Il a eu le mérite d'être travaillé en amont avec la population et les acteurs locaux notamment associatifs.*



*Il est souhaitable que le tissu économique local soit le plus partie prenante du projet et que les futures retombées financières soient réinvesties dans la transition écologique et les équipements de proximité. »*

bien public, 6 juin 2022



## Un partenariat qui continue son cheminement au gré de la vie locale

Depuis le début du projet une attention particulière a été portée aux temps d'échanges avec les acteurs du territoire. Vous informer de l'évolution du projet éolien et être toujours présent sur le territoire afin de répondre à vos questions est très important pour nous !

### Informer le plus grand nombre autour d'évènements festifs

**NOVEMBRE 2021**  
Animations festives autour du thème d'Halloween

A l'occasion d'Halloween, une animation nature sur la thématique des chauves-souris a été proposée au Château de Rochefort avec l'association "Les clefs de Rochefort". En effet, ces petits mammifères sont hôtes de ces lieux.

Le projet éolien prévoit des mesures fortes de protection des habitats des chauves-souris. Une étude dédiée a été menée. Pour sensibiliser les habitants à ces petits mammifères, des animations ont été organisées. Ainsi, plus de 130 personnes ont suivi Riri la chauve-souris à travers :

- la fabrication de gites à chauves-souris encadré par un écologue spécialisé
- des visites du château par l'association
- des contes offerts par l'association ARCE
- des maquillages pour les plus jeunes



↑ Visite de château de Rochefort



↑ Atelier maquillage

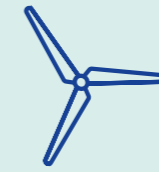


↑ Contes Association ARCE



## L'éolien : réponses à vos questions

### Démontage : que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation ?



A la fin de l'exploitation d'un parc éolien (20 à 30 ans), les exploitants des parcs sont en charge de remettre en état la totalité du site. Ainsi c'est bien 100% de la structure qui sera démontée.

La nouvelle réglementation française de juin 2020 sollicite un démantèlement de l'intégralité des fondations en béton. C'est bien normal quand on produit de l'énergie renouvelable !

Source : Arrêté du 22 juin 2020

### Paysage : Comment s'intègre un projet éolien dans le paysage ?



Des études paysagères sont réalisées au début du projet par un bureau d'étude indépendant pour guider le choix de la localisation. Ces études sont obligatoires.

Elles identifient les lieux remarquables et émettent des recommandations afin de s'assurer de la meilleure intégration possible du parc dans le paysage.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

### Immobilier : un parc éolien a-t-il un impact sur le prix de l'immobilier ?



Selon une récente étude de l'Ademe (juin 2022), l'incidence d'un parc éolien sur les prix de l'immobilier est de l'ordre de -1,5% dans une rayon de 5 km autour d'une éolienne, et nul au-delà.

Cette incidence mesurée est comparable à celle d'autres infrastructures industrielles essentielles (antennes téléphoniques, lignes à haute tension...).

Comment l'expliquer ?

La valeur d'un bien immobilier dépend de critères objectifs (surface habitable, commerces proches, ...) et subjectifs (beauté), qui varient d'une personne à l'autre.

Si les riverains peuvent avoir des craintes au départ, elles s'effacent généralement une fois le parc construit. Au final, 76 % des riverains habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020)

Source : Eoliennes et immobilier, ADEME, mai 2022

### Acoustique : quel est le son réellement émis par une éolienne ?



La loi française impose une contrainte très stricte. À distance minimum obligatoire (500 m d'une habitation), une éolienne produit en moyenne 35 décibels, ce qui est similaire au niveau sonore dans un chambre à coucher.

Quand il y a déjà des sources de bruit dans l'environnement, comme la proximité d'une route, la loi protège le riverain, en limitant strictement la contribution sonore des éoliennes. Ainsi les parcs éoliens ne doivent pas ajouter plus de 3 dB la nuit et 5 dB le jour supplémentaires par rapport à l'ambiance sonore initiale.

Source : Arrêté ICPE du 26 août 2011

### Recyclage : Les éoliennes sont-elles recyclables ?



Depuis juin 2020, la réglementation française oblige les exploitants à recycler ou réutiliser au moins 90 % de la masse de l'éolienne : métaux, câbles, béton, ... Tous ces matériaux se recyclent (arrêté du 22 juin 2020).

Les pales (6 % du poids total de l'éolienne) sont la partie la plus complexe à recycler. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets.

Des innovations sont actuellement développées pour utiliser de nouveaux matériaux composites 100% recyclables.

Source : Arrêté du 22 juin 2020

### Production : Combien de jours les éoliennes tournent-elles à l'année ?



Les éoliennes tournent entre 75 et 95% du temps, à différentes vitesses en fonction de la force du vent.

Une éolienne démarre quand le vent approche 10 km/h en haut du mât, et s'arrête pour des raisons de sécurité quand le vent dépasse 90 km/h.

Ces arrêts sont peu fréquents en France métropolitaine : pas plus de 10 jours par an.

Une éolienne est aussi mise à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance : environ 5 jours par an.

Source : Le défi éolien en 10 questions, Ademe, octobre 2021